



Ne pas être redevable de la TVA

Par dom1812

Bonjour à tous,

J'ai acheté un studio meublé en 2003 et j'ai opté pour la récupération de la TVA. En contrepartie je devais verser la TVA sur les loyers perçus pendant 20 ans. Je ne suis donc plus tenue de verser une TVA mais je ne sais pas comment faire pour que ce soit officiel. Si je ne remplis pas la déclaration , je reçois un rappel.

Quelqu'un peut-il m'aider ?

Avec tous mes remerciements

Dom